

JANVIER 2021

Note de position

Protégeons l'espace civique et la liberté d'expression au Congo

Pour les droits humains au Congo !

Campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour prévenir des éventuelles atteintes aux droits humains en République du Congo lors de la prochaine élection présidentielle prévue en 2021.

Une initiative de



Les partenaires de la campagne



Protégeons l'espace civique et la liberté d'expression au Congo

« Les autorités congolaises ne doivent pas considérer les libertés constitutionnellement garanties comme une menace. Elles feraient mieux de les protéger et de garantir un espace civique favorable pour ne pas être taxées d'autoritaires »

*Trésor Chardon Nzila Kendet
Directeur exécutif*

Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)

Espace civique réduit et confiscation des libertés

En République du Congo, l'espace civique ne cesse d'être réduit alors que la prochaine élection présidentielle est prévue le 21 mars 2021. Un tel espace dans lequel les citoyens et autres acteurs ne peuvent pas exercer librement une activité civique met à mal la démocratie et l'Etat de droit.

L'état de l'espace civique congolais est catégorisé comme « réprimé » selon CIVICUS et comme « non libre » par Freedom House. La Fondation Mo Ibrahim classe le Congo 44e sur 54 en Afrique en termes de participation. Dans ce contexte difficile, les défenseurs congolais des droits humains sont les derniers remparts de cet espace menacé. Comme le note l'OCDH : « on constate une distorsion importante entre un discours politique qui se veut protecteur et une réalité quotidienne nettement plus sombre ».

Les autorités congolaises réduisent l'espace civique de deux façons : en

s'attaquant à la liberté de la presse et en ayant recours aux détentions arbitraires à l'encontre des militants pro-démocratie et en empêchant les rassemblements d'opposants politiques et des organisations de la société civile. Ces pratiques limitent l'émergence d'une vie citoyenne riche qui bénéficierait au pays tout entier.

De multiples atteintes à une liberté d'expression pourtant garantie par la Constitution congolaise.

La Constitution congolaise du 25 octobre 2015 proclame le droit à la liberté d'expression dans son article 25, selon lequel « tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou par tout autre moyen de communication ». La Constitution interdit expressément la pratique de la censure et charge le Conseil Supérieur de la Liberté et de la Communication (CSLC) de veiller au

respect de ces libertés.

Malgré ces garanties constitutionnelles, les violences de la part des autorités à l'encontre des journalistes, en particulier en période électorale, restent très fréquentes au Congo et ce en dépit du pluralisme de la presse depuis l'avènement du multipartisme en 1991. A titre d'exemple, le 30 novembre 2017, une vingtaine de journalistes ont été agressés par des policiers et leur matériel confisqué. Leur crime était d'avoir voulu couvrir la conférence de presse des avocats d'André Okombi Salissa, candidat à l'élection présidentielle de 2016 devenu prisonnier politique. Si le CSLC participe à faire libérer des journalistes lorsqu'ils sont arrêtés, son président est notamment connu pour avoir dénoncé la « dynamique de déstabilisation de l'État » des journalistes congolais.

Outre la violence d'Etat, de nombreux autres dysfonctionnements empêchent l'émergence d'une presse libre et pluraliste. Le CSLC dispose de peu de moyens et son indépendance est critiquée. La presse pro-gouvernementale a la mainmise sur le paysage médiatique local notamment car de nombreux médias privés appartiennent à des proches du pouvoir. De plus, les violences et représailles à l'égard de journalistes jugés trop distants de la voix officielle les poussent à l'autocensure. Les représailles à l'encontre du journaliste Rocil Otouna en avril 2020 exercées par sa hiérarchie pour s'être intéressé

au manque de transparence dans la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 et l'agression en 2014 du journaliste Elie Smith et le viol de sa sœur à leur domicile par des hommes armés non-identifiés, illustrent l'ambiance tendue dans laquelle les citoyens engagés vivent au Congo. Ces faits viennent également alimenter le phénomène d'autocensure qui sévit également parmi les membres des organisations de la société civile.

Le non-respect de la liberté de rassemblement et les restrictions arbitraires imposées par le gouvernement.

Tout comme la liberté d'expression, la liberté de rassemblement est reconnue par la Constitution congolaise dans son article 27. Celui-ci décrète en effet que « L'Etat reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, les libertés d'association, de réunion, de cortège et de manifestation ».

La jeunesse congolaise qui s'est largement mobilisée en 2015 et 2016 pour le principe de l'alternance du pouvoir est également la cible de la répression et de la réduction de l'espace civique. Les mouvements citoyens comme Ras-le-Bol et Sassoufit sont régulièrement victimes d'harcèlement judiciaire et leurs membres arrêtés arbitrairement dans le but de les faire taire. Ils sont nombreux à avoir dû se contraindre à l'exil.

Entre 2015 et 2017, le nombre de prisonniers politiques a atteint un niveau record avec près de 130 détenus. Parmi ceux-ci se trouvent des dirigeants d'opposition comme Paulin Makaya et les anciens candidats à l'élection présidentielle, Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa, mais aussi des simples militants et acteurs de la société civile.

En dépit des garanties octroyées par la Constitution, le gouvernement congolais n'hésite pas à restreindre arbitrairement le droit de sa population à manifester. Cela se traduit notamment par l'abus du terme de « trouble à l'ordre public » par les autorités afin de réprimer tout rassemblement qu'elles jugent subversif comme en juillet 2020 lors du refus par les autorités de l'organisation de la marche pacifique demandant l'évacuation sanitaire de Jean-Marie Michel Mokoko, emprisonné et atteint de la COVID-19.

Ce stratagème s'accompagne d'intimidations contre les organisateurs de rassemblements démocratiques. En effet, la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST) est notoirement connue pour convoquer les organisateurs, souvent dans le but de les placer en garde à vue sans justification valable. Ils y sont alors retenus illégalement dans des conditions particulièrement difficiles et bien au delà de la durée normalement autorisée.

Ces pressions vont parfois jusqu'à des détentions arbitraires, comme ce fut le cas avec les étudiants syndicalistes Bouet Beranger, Nelson Apanga, Yobi Pagel et Amour Anaclet Singou, détenus du 9 février 2018 au 16 mars 2018. Ces derniers projetaient d'organiser une grève des étudiants pour réclamer le paiement de leur bourse d'études pour l'année scolaire 2016-2017.

La liberté d'expression et de rassemblement sont l'essence même de la démocratie et de l'Etat de droit.

Nos recommandations

Pour les droits humains au Congo !

Une amélioration de la situation des droits humains au Congo ne peut être obtenue que dans le cadre d'une réponse coordonnée entre le gouvernement congolais et les instances internationales, dont l'Organisation des Nations unies (ONU) et les institutions européennes. C'est dans cette perspective et en tenant compte de l'urgence de la situation actuelle que nous, organisations européennes et africaines, formulons les recommandations suivantes :

Pour un espace civique propice à la vie démocratique et aux droits humains au Congo !

Aux autorités congolaises :

- Faire respecter la liberté de rassemblements garantie par la constitution congolaise et cesser de recourir aux contraintes administratives injustifiées visant à la restreindre ;
- Mettre un terme aux arrestations arbitraires contre les défenseur.e.s des droits humains, personnalités et militants politiques ;
- Organiser des séminaires et des débats portant sur la participation des citoyens à la vie civique ;
- Mettre en place des « clubs démocratie » dès le lycée pour encourager la jeunesse congolaise à s'engager pour la démocratie ;
- Soutenir et s'assurer de l'intégrité des associations et autres syndicats étudiants ;
- Permettre aux exilés politiques de rentrer en toute sécurité.

Aux autorités africaines et de l'ONU :

- Organiser une documentation systématique des violations de la liberté de rassemblement au Congo, en particulier dans les périodes sensibles de la vie politique telles que les campagnes électorales.

Aux autorités françaises et européennes :

- Assurer que l'aide au développement accordée au gouvernement congolais privilégie le soutien au respect des droits humains, notamment en matière de liberté de participation à la vie civique ;
- Intégrer un axe prioritaire dans la coopération au développement et un dialogue politique portant sur la liberté de la presse et la sécurité des défenseurs des droits humains.

Pour une presse libre et pluraliste, reflétant la diversité d'opinion des Congolais !

Aux autorités congolaises :

- Garantir la liberté de la presse et cesser les intimidations contre les organes de presse et les journalistes.

Aux autorités africaines et ONU :

- Faciliter et documenter les recours en justice des médias et journalistes victimes d'intimidations liées à l'exercice de leurs fonctions.

Aux autorités françaises et européennes :

- Intégrer un axe prioritaire dans la coopération au développement et un dialogue politique portant sur la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

Nous contacter



Observatoire Congolais des Droits de l'Homme
ocdh.brazza@ocdh-brazza.org

Agir ensemble pour les droits humains
communication@aadh.org

Aller plus loin



<https://www.droits-humains-congo.info/>

La campagne
Pour les droits humains au Congo
est financée par



National Endowment
for Democracy
Supporting freedom around the world